



## I. DÉFINITION

### *Rappel :*

L'**indexation matière** a pour objet de permettre la recherche des documents par leur sujet. Le contenu d'un document est exprimé au moyen d'un vocabulaire normé et codifié de mots sujets intégrés dans la notice bibliographique. L'indexation est une étape importante du catalogage puisqu'elle facilitera l'accès à un document sans en connaître l'existence.

Les **champs en 600**, en UNIMARC<sup>1</sup>, accueillent les données de l'indexation matière.

### *Qu'est-ce que RAMEAU ? :*

RAMEAU = Répertoire d'Autorité Matière Encyclopédique et Alphabétique Unifié

« RAMEAU est un **répertoire terminologique** conçu comme un outil d'aide à l'indexation matières, destiné à **uniformiser l'accès par sujet au document**. C'est un **langage documentaire pré-coordonné** de caractère **encyclopédique**, permettant la construction de **vedettes matières** selon **des règles syntaxiques** précises et contraignantes. Sa structure est fondée sur un ensemble de **relations entre les termes du répertoire** :

- **Relations de synonymie** entre termes retenus, c'est-à-dire utilisables pour l'indexation, et termes exclus, c'est à dire non utilisables pour l'indexation mais renvoyant à des termes retenus
- **Relations d'association**, hiérarchisées ou non hiérarchisées, entre termes retenus. »

(Chantal Freschard, *Bulletin d'information de l'ABF*, n° 149, 4<sup>e</sup> trim. 1990).

### *La réforme RAMEAU :*

Deux grandes réformes de Rameau ont été décidées en 2017 et sont, depuis, rendues peu à peu opérationnelles. Elles le seront totalement au 1er janvier 2022. Il s'agit des réformes concernant :

- l'**ordre de construction** de l'indexation
- les **autorités de forme et de genre**.

Elles remettent en cause la syntaxe, rendant de ce fait le *Guide d'Indexation Rameau* (GIR), en partie, obsolète. À terme, un **nouveau guide** sera disponible. Il réunira nouvelles pratiques et éléments pérennes de l'ancien GIR.

<sup>1</sup> UNIMARC : UNIversal MACHine Readable Cataloguing est un format permettant le catalogage, le traitement et l'échange de données bibliographiques sous forme informatisée (notices bibliographiques). - ENSSIB

## II. L'ORDRE DE CONSTRUCTION DE L'INDEXATION

### La règle :

Un des objectifs majeurs de la première étape de la réforme est de rendre prédictible la chaîne d'indexation, ce qui suppose de tendre vers un modèle unique :



Il est à noter que, si cet ordre figurait déjà dans l'ancien GIR, il était dans les faits très souvent remis en cause. Le principal obstacle venait de la distinction entre les concepts admettant une subdivision géographique et ceux qui ne l'admettaient pas. Cet obstacle est maintenant levé puisque **tous les concepts admettent une subdivision géographique** et que, corrélativement, tous les noms géographiques peuvent servir à localiser.

Par ailleurs RAMEAU va tendre vers une uniformisation des subdivisions chronologiques.

### Exemple :

**Avant :** « Conditions sociales » n'admettait pas la subdivision géographique  
> 606 \$a Femmes \$y Italie \$x Conditions sociales

**Désormais :** « Conditions sociales » admet la subdivision géographique  
> 606 \$a Femmes \$x Conditions sociales \$y Italie

### Conséquences :

*La construction « concept – lieu – temps » s'impose notamment aux onze concepts suivants :*

- Civilisation ; Conditions économiques
- Conditions sociales
- Histoire militaire
- Histoire navale
- Histoire religieuse
- Mœurs et coutumes
- Politique économique
- Politique sociale
- Relations extérieures
- Vie intellectuelle
- Politique et gouvernement

À l'indexation il est préconisé d'utiliser les autorités construites existantes lorsqu'elles conviennent. Si ce n'est pas le cas, il convient d'indexer en ajoutant à l'autorité construite «concept – lieu» une subdivision chronologique affranchie.

### Exemple :

Conditions sociales -- Arménie – 19<sup>ème</sup> siècle

*Seules les autorités « lieu » et « lieu-temps » restent utilisables en 607*

**Exemple :**

France – 987-996 (Hugues Capet)

*L'utilisation d'une autorité construite est à éviter ; il faudra privilégier une construction par éléments*

**Exemple :**

Dessin – 18<sup>ème</sup> siècle

Vedette matière nom commun. S'emploie en tête de vedette.

Sous cette vedette, on trouve les documents généraux sur le dessin au 18<sup>ème</sup> siècle. Les documents sur le dessin au 18<sup>ème</sup> siècle dans un lieu précis se trouvent sous des vedettes-matière du type : Dessin -- [Subdivision géographique] -- 18<sup>ème</sup> siècle

*La subdivision sujet devient prioritaire sur les autres subdivisions*

**Exemple :**

**Avant :** > 606 \$a Littérature française \$z 18<sup>ème</sup> siècle \$x Aspect économique

**Désormais :** > 606 \$a Littérature française \$x Aspect économique \$z 18<sup>ème</sup> siècle

**Cas particuliers :**

*La bilocalisation*

Les concepts suivants sont susceptibles de mettre en jeu deux lieux, dans un cadre d'échange bilatéral :

- Relations
- Relations culturelles
- Relations extérieures
- Relations économiques extérieures
- Relations militaires
- Commerce extérieur
- Frontières.

Jusqu'à maintenant il fallait faire deux indexations : « lieu 1 – concept – lieu 2 » + « lieu 2 – concept – lieu 1 ». Désormais il n'y aura plus qu'une seule indexation : « concept – lieu – lieu » ; les lieux sont placés dans l'ordre alphabétique.

**Exemple :**

**Avant :** > 607 \$a France \$x Frontières \$y Belgique  
> 607 \$a Belgique \$x Frontières \$y France

**Désormais :** > 606 \$a Frontières \$y Belgique \$y France

## Les autorités « Géographie » et « Histoire » :

Jusqu'alors c'est l'ordre des termes dans la chaîne d'indexation qui permet de distinguer la géographie ou l'histoire d'un lieu (« France – Géographie ») de la discipline géographique en tant qu'objet d'étude, dans un lieu (« Géographie – France »).

Dans la mesure où ces deux termes s'emploient désormais en tête de vedette et admettent une subdivision géographique, il est devenu nécessaire d'exprimer cette différence de sens dans le référentiel lui-même. À côté d'eux ont donc été créées les autorités « Géographie (discipline) » et « Histoire (discipline) ».

### Exemple :

> 606 \$a Géographie \$y Italie = géographie de l'Italie  
> 606 \$a Géographie (discipline) \$y Italie =  
la discipline géographique en tant qu'objet d'étude, en Italie

### Une exception : « Thèmes, motifs »

Si l'on souhaite préciser le genre artistique, on peut ajouter une indexation avec ce genre suivi de « Thèmes, motifs ». Dans ce cas, « Thèmes, motifs » reste le dernier élément de la chaîne d'indexation.

### Exemple :

> 606 \$a Peinture \$y France \$z 18<sup>ème</sup> siècle \$x Thèmes, motifs

## Applications au BiblioPôle :

Les applications de cette réforme au BiblioPôle dépendront de deux facteurs :

- La façon dont Électre intègrera cette réforme dans ses notices (le BiblioPôle récupère ses notices auprès d'Électre)
- Les potentiels outils mis à disposition par C3RB (fournisseur du SIGB pour le BiblioPôle), qui pourront faciliter la mise en place de cette réforme

---

## III. LES AUTORITÉS DE GENRE ET DE FORME

### La règle :

Depuis 2020, dans le cadre de la réforme RAMEAU, les autorités RAMEAU désignant la forme, le genre ou des caractéristiques physiques de la ressource, qu'elles soient employées en élément d'entrée ou en subdivision sujet, se distinguent des autorités « Noms communs » RAMEAU pour devenir des autorités de type « Forme » ou « Genre » RAMEAU.

La zone 608 en UNIMARC est chargée de noter ces termes indiquant la forme, le genre ou les caractéristiques physiques de la ressource décrite.

***Pour information :** l'emploi de la subdivision du sujet « Histoire et critique » n'est plus nécessaire puisque c'est désormais la zone bibliographique (606 ou 608) utilisée qui détermine s'il s'agit de l'étude d'un genre ou d'une indexation au genre.*

## Le vocabulaire :

### La forme

La forme caractérise les ressources selon leur présentation ou l'organisation intellectuelle et/ou éditoriale de leur contenu. Exemples : « Bibliographie », « Cartes postales », « Répertoires », « Dictionnaires ». Pour l'indexation de forme, on établira de préférence un seul point d'accès qui caractérise principalement la ressource.

### Le genre

Le genre caractérise les œuvres littéraires ou artistiques (genre littéraire, musical, iconographique...). Exemples : « Roman », « Sonate », « Portraits », « Essai (genre littéraire) », « Biographies », « Films d'aventures ». L'indexation au genre peut être précisée par une subdivision géographique et/ou chronologique.

## Conséquences :

- Fin de l'utilisation de subdivisions de formes en 606 (« Ouvrage pour la jeunesse », « Bande dessinée »...) > remplacées par des autorités de formes en 608.
- Fin de l'utilisation du champ 902 « Genre » (champ spécifique du BiblioPôle où est noté le genre) > remplacé par les autorités de genre en 608, avec un basculement de toutes les autorités « genre » du 902 au 608.

## Mise en application au BiblioPôle :

Ce basculement nécessite un fonctionnement en 3 étapes :

- Suppression des genres inutiles
- Basculement des prix en 334
- Basculement des genres restant en 608

---

### Ressources :

[https://rameau.bnf.fr/sites/default/files/chantier\\_syntaxe/pdf/rameau\\_reforme\\_nouvellesconsignes.pdf](https://rameau.bnf.fr/sites/default/files/chantier_syntaxe/pdf/rameau_reforme_nouvellesconsignes.pdf)  
<http://documentation.abes.fr/sudoc/formats/unmb/zones/608.htm>  
<http://documentation.abes.fr/sudoc/normes/indexTB.htm#rameau>  
[http://documentation.abes.fr/sudoc/normes/memo\\_reforme\\_rameau\\_2020\\_2e%20partie%20GF.pdf](http://documentation.abes.fr/sudoc/normes/memo_reforme_rameau_2020_2e%20partie%20GF.pdf)  
<https://www.transition-bibliographique.fr/2019-08-07-indexation-forme-genre-janvier-2020/>

Le BiblioPôle  
ZI La Croix Cadeau  
5, rue Paul Langevin  
49240 AVRILLÉ  
Tél. : 02 41 33 03 20

<https://bibliopole.maine-et-loire.fr>